



# Alerte en fiscalité canadienne

## Faits saillants du budget 2012 de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 18 avril 2012

Le ministre des Finances, de l'Énergie et des Affaires municipales de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Wesley J. Sheridan, a présenté son budget 2012 cet après-midi. En voici les faits saillants.

### Contexte économique

- Déficit de 78,6 millions de dollars prévu pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, en hausse par rapport au déficit projeté de 42 millions de dollars prévu dans le budget 2011.
- Déficit de 74,9 millions de dollars prévu pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.
- Déficit de 34,2 millions de dollars prévu pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.
- Retour à l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015.
- Hausse du PIB de 1,5 % en 2011 et de 1,4 % en 2012

### L'avenir de la fiscalité

- Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les grands moteurs de la prospérité nationale.
- Le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale s'il se dote de politiques fiscales adéquates. La clé consiste à créer un écosystème fiscal capable de favoriser l'innovation et l'investissement dans un contexte fiscalement responsable.

- **L'avenir de la fiscalité**
- **L'avenir de la productivité**

### Mesures relatives aux entreprises

- Le gouvernement a annoncé qu'il entamait des négociations avec le gouvernement fédéral pour mettre en place une taxe de vente harmonisée (TVH) qui prendrait effet le 1<sup>er</sup> avril 2013. Sous le régime de la TVH, le taux harmonisé s'élèverait à 14 % (taux fédéral de 5 % et provincial de 9 %) contrairement au taux actuel de 15,5 %.
  - Le modèle proposé suivrait celui de la TPS qui, par exemple, ne s'applique pas aux produits alimentaires de base et aux médicaments sur ordonnance. Le gouvernement a indiqué qu'il n'imposera pas le mazout de chauffage domestique, les vêtements pour enfants et les chaussures pour enfants.
  - Afin que le nouveau modèle d'imposition ne nuise pas aux Insulaires à revenu faible ou modeste, un nouveau crédit d'impôt remboursable serait mis sur pied.
  - Au cours des prochains mois, le gouvernement soumettra un plan détaillé à la suite des propositions du secteur privé et du public afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et ordonnée. L'objectif est de déposer des modifications législatives à la séance d'automne de l'Assemblée législative.
- Le budget n'annonce aucune modification aux taux d'imposition des sociétés.

## Mesures relatives aux particuliers

- Le budget propose un crédit d'impôt remboursable de 500 \$ à l'intention des pompiers volontaires qui accumulent au moins 200 heures de service bénévole par année. Ce nouveau crédit s'appliquerait à l'égard des années 2012 et suivantes.
- Le budget n'annonce aucune modification aux taux d'imposition des particuliers.

## Autres mesures

- Le gouvernement annoncera au cours de l'année des augmentations au titre des licences, permis et services qui n'avaient subi aucune augmentation depuis plus d'une décennie et dont les taux de recouvrement sont souvent inférieurs aux coûts engagés.
- À compter de minuit le 18 avril 2012, la taxe environnementale pour les pneus de plus de 17 pouces sera majorée à 11,25 \$ le pneu afin de mieux refléter les coûts d'élimination des vieux pneus.
- Également à compter de minuit le 18 avril 2012, les frais pour l'aménagement de rues dans les nouveaux quartiers seront augmentés pour la première fois depuis 1996.

## Personnes-ressources

### Associé directeur canadien, Fiscalité

Andrew W. Dunn  
416-601-6227

### Atlantic

Brian Brophy  
709-758-5234

Todd King  
902-721-5523

### Leader national en politique fiscale

Albert Baker  
416-643-8753

David Nielsen  
506-663-6655

---

## Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

1, Place Ville-Marie  
Bureau 3000  
Montréal (Québec) H3B 4T9

© Deloitte & Touche s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Cette publication est produite par Deloitte & Touche s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document et l'information qu'il contient à vos propres risques.

Deloitte, connu sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. au Québec, est l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Québec et au Canada, offrant des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Au Québec, quelque 1 900 personnes mettent régulièrement à contribution leur expertise pour des clients venant de tous les secteurs de l'économie. Comptant plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux au pays, Deloitte est déterminé à être la norme d'excellence.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

Désabonnement

 Fil RSS Deloitte

Veuillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.

